



COMPTE RENDU

Du Conseil Municipal

Du mardi 21 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi vingt et un février à 17h00, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard.

Présent(e)s : DANTE Mireille, FABRE Marie Josée, BERLAGUET Christian, COMBETTES Alain, CORNET Jean-Pierre, PAYSAN Christophe, RODHAIN Axel, VERSOS Albert

Pouvoir : ADMANT René à COSTE Bernard

Date de la convocation : le 13 février 2023

Secrétaire de séance : CORNET Jean-Pierre

ORDRE DU JOUR

1. **Travaux parking**

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau parking et pour accéder aux différents niveaux des parcelles nouvellement acquises, des travaux sont nécessaires.

1.1. **Terrassement** :

Le Conseil valide le devis de l'entreprise Cavailhé, à savoir **3350€ HT** pour l'aménagement d'une descente entre les deux niveaux du parking et la démolition de l'estrade sur l'ancien jeu de boules (terrain Joucla)

1.2. **Construction d'un mur de soutènement**

Mr le Maire expose les deux options possibles pour la réalisation d'un mur de soutènement :

- **Réalisation d'un mur par enrochement**
La société Cavailhé produit un devis de **24 115€ HT**
- **Réalisation d'un mur en pierres sèches**
L'entreprise François Clergue, auto-entrepreneur non soumis à la TVA, produit un devis de **26 835€ + 3750€ HT** pour le transport et la fourniture des pierres.
- **Projet retenu**
A la demande du Conseil, favorable au mur en pierres sèches, Mr Clergue consent un geste commercial et prend à sa charge la fourniture des pierres soit **3750 euros**.
Le surcoût pour la réalisation de ce mur étant de **2 720€** par rapport à l'enrochement mais nettement plus qualitatif, le Conseil approuve la proposition de Mr Clergue François qui indique pouvoir réaliser ce mur terminé pour fin avril.

2. **Demande de subventions pour l'accès à l'ancien jeu de boules**

Le Conseil autorise Mr le Maire à demander toutes les subventions possibles pour la réalisation des travaux :

- Accès à la nouvelle aire de jeux prévue sur l'ancien jeu de boules
- Réalisation du mur de soutènement nécessaire à cet accès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Bernard COSTE

